Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Société des traversiers du Québec

Rapport d'activités 1990-1991

Québec

92-02932/

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Société des traversiers du Québec

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 3e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-14715-8
ISSN : 0823-9126

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités de la Société des traversiers du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 1991.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Transports,

Sam L. Elkas

Québec, juillet 1991

Monsieur Sam L. Elkas
Ministre des Transports
Gouvernement du Québec
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément aux exigences de l'article 19 de la Loi sur la Société des traversiers du Québec (L.R.Q., c. S-14), j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport d'activités de l'entreprise pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 1991.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président-directeur général,

Jean-Yves Gagnon

Québec, juillet 1991

Table des matières

Message du président-directeur général 9

Partie I
La Société des traversiers du Québec 11

Définition et rôle de la Société des traversiers du Québec 11

Conseil d'administration et direction 11

Faits saillants 13

- Les résultats financiers 13
- Les traversées effectuées 13
- L'achalandage 13
- La flotte 14
- Les infrastructures 14
- Les ressources humaines 14
- Le conseil d'administration 15
- Le bilan de l'application de la *Loi sur la protection des non-fumeurs* 15

Traverses exploitées par la Société des traversiers du Québec 15

Organigramme 16-17

Partie II
Revue statistique 19

Tableau I Nombre de passagers transportés 19

Tableau II Nombre de véhicules transportés 19

Tableau III Les traversées en 1990-1991 20

Tableau IV Résultats financiers par traverse en 1990-1991 21

Tableau V Perte avant participation gouvernementale au fonctionnement 22

Partie III
États financiers 23

Rapport du vérificateur 23

Revenus et dépenses et déficit 24-25

Bilan 26

Évolution de la situation financière 27

Notes complémentaires 28

Message du président-directeur général

Pour une deuxième année consécutive, la Société des traversiers du Québec a établi un record d'achalandage pour l'ensemble de ses six traverses. En effet, 4 833 028 passagers et 1 665 017 véhicules ont emprunté les navires de la Société au cours de la dernière année. Cet achalandage confirme à nouveau l'importance des divers services exploités par la Société et leur caractère essentiel, tant pour les touristes que pour les usagers et les entreprises québécoises.

Ce sont encore les traverses de Sorel, Tadoussac et Matane qui ont enregistré les plus fortes hausses d'achalandage.

Les revenus de la Société pour le dernier exercice ont également augmenté pour atteindre un sommet de 9 604 082 $. Cette augmentation est attribuable en partie à une hausse de ses tarifs de 4,6 % et à un achalandage accru. Même si la Société perçoit des tarifs à seulement trois de ses traverses, ceux-ci constituent des revenus intéressants qui couvrent 26 % de ses dépenses.

La perte de fonctionnement de la Société, c'est-à-dire sans tenir compte de la participation gouvernementale à l'acquisition d'immobilisations, totalise 24 324 786 $. C'est la première fois en cinq ans que la subvention annuelle versée par le gouvernement du Québec a dû être majorée. Cette hausse s'explique par l'ajout de services pour répondre aux besoins de sa clientèle, notamment l'affrètement d'un deuxième navire à Matane pour la période estivale et la prolongation des horaires des seconds navires aux traverses Sorel — Saint-Ignace-de-Loyola et Tadoussac — Baie-Sainte-Catherine, la remotorisation du navire Jos-Deschênes, les réparations urgentes à trois de nos navires et la flambée des prix du carburant.

L'année qui se termine a également été marquée par un virage important alors que la Société a entrepris une démarche notable en vue d'améliorer le service à la clientèle et d'atteindre la plus grande qualité dans toutes ses opérations. Consciente de l'importance de cet objectif, la Société a entrepris la préparation de cours spécialisés pour son personnel et a commencé à établir des critères dans le but d'évaluer la qualité de toutes ses opérations et de comparer la Société avec les entreprises de même nature à travers le Canada. Déjà, on a pu constater une hausse du niveau de satisfaction de la clientèle et une amélioration du climat de travail pour les employés.

Les mesures de sécurité ont été maintenues et aucun incident majeur n'a été à déplorer à bord des 11 navires opérés par la Société. Le taux de réussite des traversées a encore une fois dépassé 99 %.

L'année 1991 marque également le vingtième anniversaire de la Société. En effet, c'est en juin 1971 que le gouvernement du Québec décidait de créer la Société des traversiers du Québec par l'acquisition de la traverse Québec — Lévis. Puis, au cours des ans, cinq autres traverses ont été acquises et la Société est maintenant en position d'offrir un service impeccable aux six endroits qu'elle dessert le long du Saint-Laurent.

La Société poursuit toujours ses deux grands projets amorcés l'année dernière, soit l'acquisition d'un deuxième navire pour la traverse de Matane et la réorientation de la traverse Québec — Lévis. À ce dernier endroit, l'achalandage est en légère hausse et la Société est toujours persuadée qu'une intégration de ses services avec les autres services de transport en commun pourrait amener un nombre croissant de clients, ce qui assurerait un brillant avenir à cette traverse.

Jean-Yves Gagnon

Partie I
La Société des traversiers du Québec

Définition et rôle de la Société des traversiers du Québec

La Société des traversiers du Québec (STQ) est une compagnie à fonds social constituée par une loi spéciale de l'Assemblée nationale, le 4 juin 1971. Son capital-actions fait partie du domaine public et il est détenu par le ministre des Finances. L'autorité tutélaire est exercée par le ministre des Transports.

La STQ a pour mission principale d'offrir un service de transport de passagers et de véhicules par traversiers entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés au Québec et ce, de façon sécuritaire, ponctuelle, courtoise et économiquement efficace.

De plus, la STQ, comme mission complémentaire, pourrait utiliser ses traversiers pour effectuer des excursions et contribuer ainsi à la promotion touristique des régions où elle est en service.

Créée à l'origine pour assurer la liaison entre les villes de Québec et de Lévis, la STQ s'est développée rapidement au cours des années et elle exploite maintenant six traverses.

Siège social : 109, rue Dalhousie
Québec (Québec)
G1K 4B9

Adresse postale : Case postale 36
Succursale B
Québec (Québec)
G1K 7A1

Conseil d'administration

Jean-Yves Gagnon
Président-directeur général
Société des traversiers du Québec

Jean-Marc Dion
Maire
Ville de Sept-Îles

Roger G. Grégoire
Secrétaire-trésorier
A. Richard limitée
Berthierville

Jean-Baptiste Roy
Homme d'affaires
Saint-Anselme

Yves Boudreault
Avocat
Île aux Coudres

Direction

Président-directeur général
Jean-Yves Gagnon

Vice-président aux affaires juridiques et secrétaire
Jocelyn Fortier

Vice-président aux ressources humaines
Jules Lapierre

Vice-présidente à l'administration et aux finances
Danielle Paradis

Vice-président à l'exploitation
Patrice St-Amant

Faits saillants

Les résultats financiers

Durant l'exercice 1990-1991, les dépenses se sont accrues de 12,3 % et les revenus de 14 %. La perte avant participation du gouvernement du Québec est passée de 22 488 018 $ à 25 118 456 $, soit une augmentation de 11,7 %.

L'achalandage de la Société ayant atteint un niveau record, l'offre de service a dû être augmentée pour répondre aux besoins de la clientèle. À la traverse Matane — Baie-Comeau — Godbout, cela s'est traduit par l'affrètement d'un second navire, le N. M. John-Hamilton-Gray, pour la période estivale, pour un ajout de 1 166 826 $ aux dépenses.

À la traverse de Sorel — Saint-Ignace-de-Loyola, même si la période d'opération du second navire fut semblable à celle de l'année précédente, soit du 31 mai au 8 octobre, l'horaire a cependant été modifié pour s'étendre à 84 heures par semaine au lieu de 40 heures, exigeant une équipe supplémentaire de travail pour des salaires additionnels d'environ 100 000 $.

À la traverse de Tadoussac — Baie-Sainte-Catherine, l'horaire du second navire fut encore prolongé, majorant par le fait même les coûts de la main d'oeuvre et du carburant.

D'autres facteurs ont contribué à l'augmentation des dépenses, soit la remotorisation du navire Jos-Deschênes à la traverse Tadoussac pour un coût de près de 600 000 $, trois navires en cale sèche d'urgence pour un montant de 295 000 $ et la flambée des prix du carburant, attribuable à la guerre dans le golfe Persique, pour environ 500 000 $.

Les revenus de la Société ont également atteint un niveau record mais, comme la gratuité totale existe à trois des six services exploités par la Société, l'augmentation des revenus ne peut compenser celle des dépenses. La proportion des passagers et des véhicules transportés qui ont versé des droits de péage est respectivement de 56,1 % et de 47,1 %.

De plus, en avril 1991, la Société, suite à des avis d'opposition qu'elle avait signifiés en 1989, a reçu l'assurance que le gouvernement du Canada lui rembourserait les taxes d'accise et de vente qu'il avait perçues sur le carburant utilisé pour l'exploitation des traverses Québec — Lévis, Île aux Coudres — Saint-Joseph-de-la-Rive, Sorel — Saint-Ignace-de-Loyola et Tadoussac — Baie-Sainte-Catherine pour la période du 1er janvier 1987 au 11 août 1988 pour un montant total de 528 487 $. Ces récupérations, plus l'intérêt couru estimé à 141 431 $ en date du 31 mars 1991, n'apparaissent aux résultats du présent exercice que pour le montant de l'intérêt s'appliquant à cet exercice, soit 78 919 $, le solde de 590 999 $ devant être traité comme un redressement affecté aux exercices antérieurs. Ce solde contribuera à diminuer la subvention nécessaire au fonctionnement de la prochaine année.

Les traversées effectuées

Pour l'ensemble du réseau, 99,3 % des 88 346 traversées prévues aux horaires ont été effectuées. Les traverses de Sorel — Saint-Ignace-de-Loyola et Montmagny — Île aux Grues affichent un taux de réussite de 100 %. Pour les autres traverses, les conditions climatiques sont la principale cause d'annulation des traversées et les réparations aux navires sont la deuxième cause. Ces résultats démontrent une fois de plus la fiabilité et l'efficacité du service.

L'achalandage

Les records enregistrés en 1989-1990 ont été dépassés au cours du présent exercice. En effet, chacune des traverses a connu une augmentation du nombre de passagers et de véhicules transportés et quatre d'entre elles ont atteint des chiffres records.

À la traverse Tadoussac — Baie-Sainte-Catherine, on a transporté 1 546 865 passagers et 600 041 véhicules, soit des augmentations respectives de 4,9 % et 5,1 %.

La hausse de passagers et de véhicules se poursuit à Sorel alors que 957 066 passagers et 419 625 véhicules ont emprunté les traversiers.

À l'Île aux Coudres, ce sont 535 075 passagers et 225 194 véhicules qui ont utilisé nos services, soit des augmentations respectives de 5,2 % et de 3,4 %.

La traverse Montmagny — Île aux Grues a aussi atteint des niveaux records avec 41 986 passagers et 17 357 véhicules transportés.

À la traverse Matane — Baie-Comeau — Godbout, la hausse amorcée en 1987-1988 s'est poursuivie. Le nombre de passagers se compare à celui de 1981-1982, soit 273 091 et il faut remonter en 1976-1977 pour retrouver un niveau comparable de véhicules, soit 104 986.

Pour une deuxième année consécutive, la traverse Québec — Lévis a connu une légère augmentation du nombre de passagers et de véhicules transportés.

La flotte

Un gros traversier est venu s'ajouter à la flotte pour la période estivale à la traverse de Matane — Baie-Comeau — Godbout. En effet, le N. M. John-Hamilton-Gray, affrété de Marine Atlantique, est venu prêter main forte au N. M. Camille-Marcoux pour assurer un service adéquat aux nombreux touristes qui s'ajoutent à la clientèle régulière, et ce fut un succès. La demande pour un deuxième navire à cette traverse s'avère de plus en plus essentielle lors des périodes de pointe.

Avec le record d'achalandage établi au cours de l'année, les onze navires réguliers ont été évidemment bien occupés et ils ont répondu efficacement aux exigences sévères des horaires fixes et serrés.

Les navires d'appoint ont joué un rôle primordial pour assurer la continuité des services tant aux traverses desservies par la Société qu'à d'autres traverses. Le N. M. Radisson a en effet assuré le service à la traverse privée de Rivière-du-Loup — Saint-Siméon limitée du 10 avril au 20 juin 1990, alors que le navire habituel, le N. M. Trans-Saint-Laurent subissait des réparations importantes. Il est retourné à cette même traverse durant les vacances de la construction, comme navire d'appoint. Le N. M. Radisson a aussi remplacé à tour de rôle les navires Lomer-Gouin et Alphonse-Desjardins durant leurs périodes de mise au point du printemps et de l'automne.

Le N. M. Trois-Rivières a bien épaulé le N. M. Joseph-Savard à la traverse de l'Île aux Coudres, durant l'été. Et, histoire de ne pas le laisser oisif durant la saison hivernale, il a été affrété par la firme MIL Tracy pour le transport de pièces de frégates, de Sorel vers le chantier maritime de MIL Davie à Lauzon.

Le N. M. Lucien-L. a été utilisé sept jours sur sept à la traverse de Sorel, du début juin jusqu'au mois d'octobre, pour prêter main forte au N. M. Catherine-Legardeur. Pour faire face aux exigences du trafic de plus en plus important, un équipage additionnel a dû être embauché et le N. M. Lucien-L. a fonctionné de façon continue.

En plus des réparations régulières en cale sèche des N. M. Alphonse-Desjardins et Radisson, le N. M. Jos-Deschênes, en service à Tadoussac, a dû visiter la cale sèche à son tour suite à des avaries subies à son gouvernail lors d'un accostage dans des conditions difficiles.

Malgré tous ces déplacements, les traversées prévues aux différents services ont été réalisées à plus de 99 %, grâce à une excellente planification des travaux de réparations et à une coordination précise des remplacements.

De plus, au cours de l'hiver, l'équipe d'entretien de la Société a réalisé la remotorisation du N. M. Jos-Deschênes en l'espace de six semaines. Les moteurs de la nouvelle génération seront plus fiables et beaucoup plus économiques.

La cafétéria et le bar du N. M. Camille-Marcoux ont subi une cure de rajeunissement. Un arrangement pratique du mobilier et de nouvelles couleurs ont revitalisé ces secteurs.

Les infrastructures

Les quais, gares et autres installations utilisés par la STQ appartiennent pour la plupart au ministère des Transports du Québec ou au gouvernement du Canada qui les entretiennent.

Plusieurs projets ont été réalisés avec la participation de la STQ. À Saint-Ignace-de-Loyola, les aménagements, tels que le stationnement et la guérite ont été complétés. Il ne reste que la gare à ériger. Entretemps, un peu d'espace loué à un restaurant joue le rôle de salle d'attente.

À Baie-Comeau, le ministère des Transports fédéral a réalisé la construction d'un quai pour navires Ro-Ro, et par le fait même a déménagé le quai du traversier tout près des installations du traversier-rail.

Les ressources humaines

Au cours du dernier exercice financier, des ententes ont été conclues avec le Syndicat canadien des officiers de la marine marchande pour le renouvellement de cinq conventions collectives.

En ce qui a trait à la mise en valeur de son capital humain, la STQ a priorisé l'élaboration d'un plan de développement de ses ressources humaines qui permettra d'effectuer une analyse détaillée des besoins en formation et d'y répondre par le biais d'un programme de développement corporatif qui mettra l'emphase sur le service à la clientèle, la sécurité et la gestion.

Quant à l'effectif global de la STQ, il s'est maintenu tout au long de l'exercice aux environs de 450 employés.

Le conseil d'administration

Au cours de l'exercice 1990-1991, le conseil d'administration a tenu quatre assemblées régulières en plus de l'assemblée de l'actionnaire. Nous tenons à remercier les membres du conseil pour leur soutien et l'aide précieuse qu'ils nous ont apportés au cours de l'année.

Le bilan de l'application de la Loi sur la protection des non-fumeurs

Le coordonnateur pour l'application de la Loi sur la protection des non-fumeurs est Me Jocelyn Fortier, vice-président aux affaires juridiques et secrétaire. À la STQ, onze édifices et onze navires sont concernés par la loi. L'interdiction de fumer a été appliquée aux lieux visés par les paragraphes 1, 2 et 3 de l'article 8 de la loi et a été étendue également à certains bureaux et lieux de travail communs. Aucune infraction n'a été signalée.

Traverses exploitées par la Société des traversiers du Québec
(la distance et la durée sont approximatives)

	Distance en kilomètres	Durée
1. Matane — Baie-Comeau — Godbout		
Matane — Baie-Comeau	62,1	2 h 30 min.
Matane — Godbout	55,3	2 h 15 min.
2. Tadoussac — Baie-Sainte-Catherine	1,6	10 min.
3. Île aux Coudres — Saint-Joseph-de-la-Rive	3,7	15 min.
4. Île aux Grues — Montmagny*	7,8	30 min.
5. Québec—Lévis	1,0	10 min.
6. Sorel — Saint-Ignace-de-Loyola	1,6	10 min.

* Cette traverse est exploitée pour le compte de la STQ par Navigation Lavoie inc.

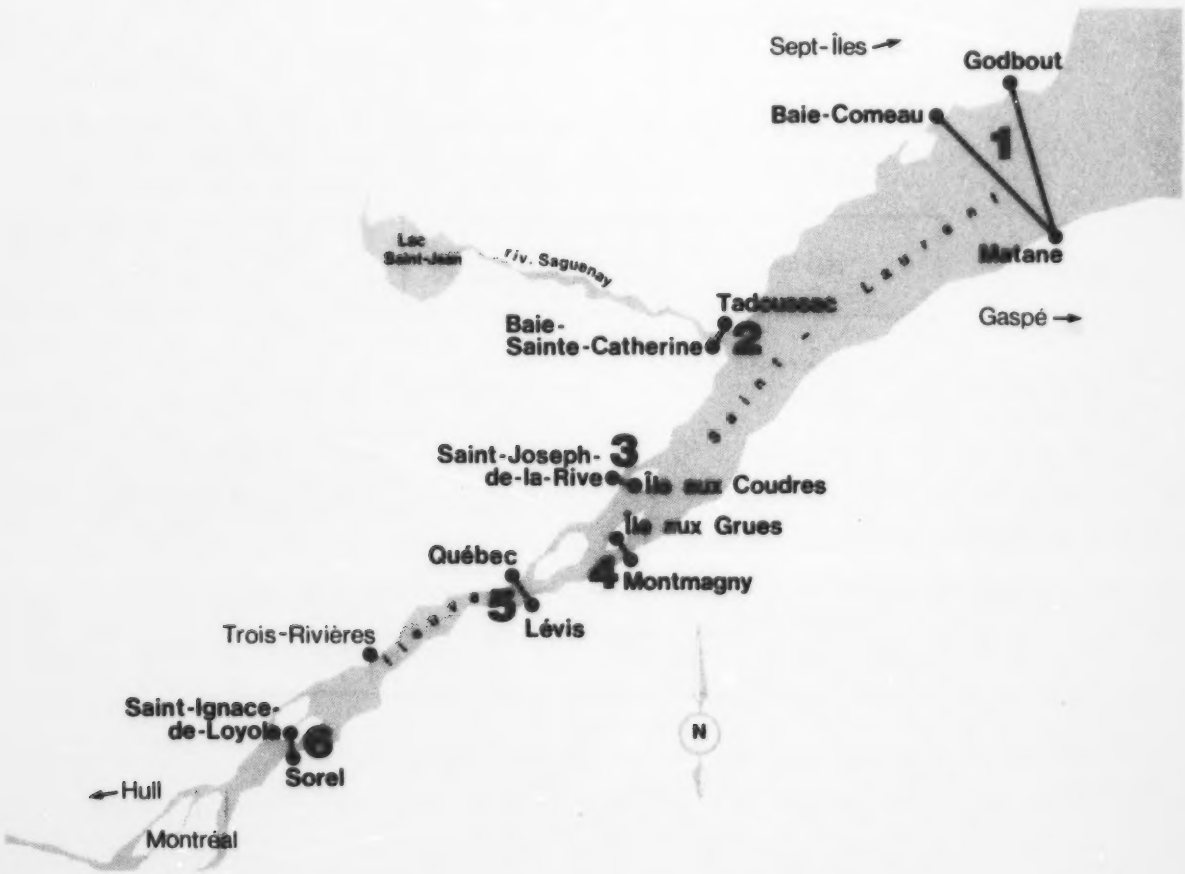

Organigramme

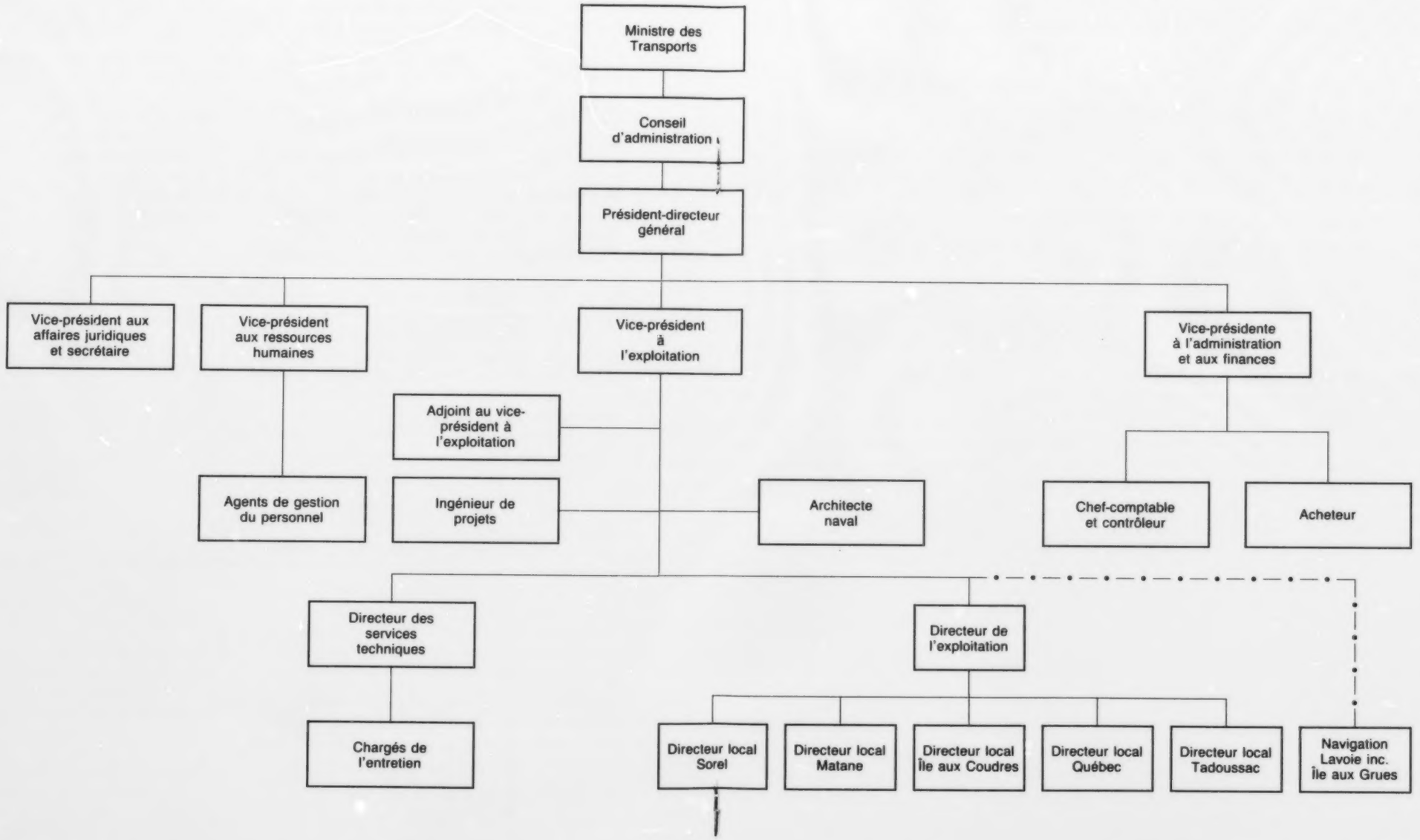

Partie II
Revue statistique

Tableau I

Nombre de passagers transportés

	1990-1991	1989-1990	1988-1989	1987-1988	1986-1987
Matane — Baie-Comeau — Godbout	273 091	243 071	231 768	206 153	200 383
Tadoussac — Baie-Sainte-Catherine	1 546 865	1 474 964	1 303 157	1 242 470	1 133 129
Île aux Coudres — Saint-Joseph-de-la-Rive	535 075	508 458	413 236	479 626	470 363
Île aux Grues — Montmagny	41 986	36 299	32 472	41 084	38 094
Québec — Lévis	1 478 945	1 443 253	1 421 357	1 617 215	1 695 124
Sorel — Saint-Ignace-de-Loyola	957 066	899 108	860 255	850 796	712 773
Total	**4 833 028**	**4 605 153**	**4 262 245**	**4 437 344**	**4 249 866**

Tableau II

Nombre de véhicules transportés

	1990-1991	1989-1990	1988-1989	1987-1988	1986-1987
Matane — Baie-Comeau — Godbout	104 986	91 328	84 214	74 393	72 742
Tadoussac — Baie-Sainte-Catherine	600 041	570 751	518 398	505 330	462 213
Île aux Coudres — Saint-Joseph-de-la-Rive	225 194	217 841	181 018	198 644	195 925
Île aux Grues — Montmagny	17 357	15 853	14 290	14 868	14 287
Québec — Lévis	297 814	279 978	266 335	317 922	322 927
Sorel — Saint-Ignace-de-Loyola	419 625	394 700	370 979	365 545	330 755
Total	**1 665 017**	**1 570 451**	**1 435 234**	**1 476 702**	**1 398 849**

Tableau III

Les traversées en 1990-1991

	Prévues	Effectuées[1]	Annulées	Supplémentaires	% de réussite[2]	Distance parcourue (en km approx.)
Matane — Baie-Comeau — Godbout	1 698	1 774	3	79	99,8	105 000
Tadoussac — Baie-Sainte-Catherine	32 906	34 143	359	1 596	98,9	54 000
Île aux Coudres — Saint-Joseph-de-la-Rive	9 628	9 755	12	139	99,9	36 000
Île aux Grues — Montmagny	1 042	1 060	0	18	100	8 000
Québec — Lévis	24 114	24 259	211	356	99,1	24 000
Sorel — Saint-Ignace-de-Loyola	18 958	18 987	0	29	100	30 000
Total	**88 346**	**89 978**	**585**	**2 217**	**99,3**	**257 000**

Traversées annulées (causes)

	Conditions climatiques	Réparations des navires	Autres	Total
Matane — Baie-Comeau — Godbout	3	0	0	3
Tadoussac — Baie-Sainte-Catherine	199	79	81	359
Île aux Coudres — Saint-Joseph-de-la-Rive	4	0	8	12
Île aux Grues — Montmagny	0	0	0	0
Québec — Lévis	133	70	8	211
Sorel — Saint-Ignace-de-Loyola	0	0	0	0
Total	**339**	**149**	**97**	**585**

1 Y compris les traversées supplémentaires occasionnées par les besoins du service.

2 Sans tenir compte des traversées supplémentaires.

Tableau IV

Résultats financiers par traverse en 1990-1991[1]

	$	%
Revenus		
Matane — Baie-Comeau — Godbout	5 284 967	55,0
Tadoussac — Baie-Sainte-Catherine	26 631	0,3
Île aux Coudres — Saint-Joseph-de-la-Rive	110 408	1,2
Québec — Lévis	1 704 067	17,7
Sorel — Saint-Ignace-de-Loyola	2 006 143	20,9
Revenus divers non imputés	471 866	4,9
	9 604 082	**100,0**
Véhicules	5 156 986	53,7
Passagers	3 603 857	37,5
Autres	843 239	8,8
	9 604 082	**100,0**
Dépenses		
Matane — Baie-Comeau — Godbout	8 714 176	25,7
Tadoussac — Baie-Sainte-Catherine	6 350 294	18,7
Île aux Coudres — Saint-Joseph-de-la-Rive	5 340 807	15,7
Île aux Grues — Montmagny	501 307	1,5
Québec — Lévis	7 608 922	22,4
Sorel — Saint-Ignace-de-Loyola	5 105 888	15,1
Frais non imputés	307 474	0,9
	33 928 868[2]	**100,0**
Masse salariale	17 527 911	51,7
Carburant	3 251 822	9,6
Entretien et réparations	4 690 235	13,8
Frais des navires loués	5 022 116	14,8
Amortissement moins la participation gouvernementale à l'acquisition d'immobilisations	141 183	0,4
Autres frais	3 295 601	9,7
	33 928 868	**100,0**

1 En vertu du contrat entre la STQ et Navigation Lavoie inc., les revenus provenant du service de traversier entre l'Île aux Grues et Montmagny (2 665 $ en 1990-1991) sont appliqués contre les dépenses qui s'y rapportent.

2 Un montant de 793 670 $ représentant l'amortissement sur les immobilisations acquises par donation ou à l'aide de subventions particulières a été déduit des dépenses totales de 34 722 538 $.

Tableau V

Perte avant participations gouvernementales au fonctionnement[1]

	1990-1991 $	1989-1990 $	1988-1989 $	1987-1988 $	1986-1987 $
Par traverse					
Matane — Baie-Comeau — Godbout	3 429 209	2 334 576	3 247 915	3 808 148[2]	2 219 655[2]
Tadoussac — Baie-Sainte-Catherine	6 323 663	5 255 134	5 007 545[2]	4 763 239[2]	4 862 098[2]
Île aux Coudres — Saint-Joseph-de-la-Rive	5 230 399	4 694 925	4 118 702[2]	4 379 661[2]	4 749 781[2]
Île aux Grues — Montmagny	501 307	427 956	391 393	394 548	430 153
Québec — Lévis	5 904 855	5 689 412	4 722 559[2]	4 899 911[2]	5 817 348[2]
Sorel — Saint-Ignace-de-Loyola	3 099 745	2 974 963	2 704 693[2]	3 001 231[2]	3 458 793[2]
Frais non imputés	(164 392)	194 148[2]	80 272	58 418	7 245
Pour l'ensemble	**24 324 786**	**21 571 114**	**20 273 079**	**21 305 156**	**21 545 073**

1 La participation gouvernementale à l'acquisition d'immobilisations, représentée par l'amortissement sur les actifs acquis par donation ou à l'aide de subventions particulières, a été déduite des dépenses.

2 Les résultats ont été redressés de 62 512 $ au 31 mars 1990, de 127 488 $ au 31 mars 1989, de 368 890 $ au 31 mars 1988 et de 32 109 $ au 31 mars 1987 par suite de la récupération d'une somme de 590 999 $ en taxe d'accise et en taxe de vente sur le carburant.

Partie III
États financiers

Société des traversiers du Québec

États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1991

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan de la Société des traversiers du Québec au 31 mars 1991 ainsi que l'état des résultats, l'état du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1991 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 12 juin 1991

Société des traversiers du Québec

Résultats de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990 (note 3)
	$	$
Dépenses		
Frais d'exploitation	25 718 499	21 984 588
Frais généraux et d'administration	4 052 270	3 841 160
Amortissement des immobilisations	2 271 780	2 283 137
Intérêts sur obligations découlant de contrats de location-acquisition	2 679 989	2 804 009
	34 722 538	30 912 894
Revenus		
Transport des véhicules	5 156 986	4 443 248
Transport des passagers	3 603 857	3 170 323
Autres (note 4)	843 239	811 305
	9 604 082	8 424 876
Perte avant participations gouvernementales	25 118 456	22 488 018
Participations gouvernementales (note 5)	25 534 070	19 791 904
Bénéfice net (Perte nette)	**415 614**	**(2 696 114)**

Société des traversiers du Québec

Déficit de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
	$	$
(Déficit) Bénéfices non répartis au début		
Solde déjà établi	(1 691 761)	1 066 865
Redressement affecté aux exercices antérieurs (note 3)	590 999	528 487
Solde redressé	(1 100 762)	1 595 352
Bénéfice net (perte nette)	415 614	(2 696 114)
Déficit à la fin	**(685 148)**	**(1 100 762)**

Société des traversiers du Québec
Bilan au 31 mars 1991

	1991	1990 (note 3)
	$	$
Actif		
À court terme		
Encaisse	871 344	1 261 991
Dépôts à terme — au coût	1 000 000	400 000
Débiteurs et intérêts courus	976 043	939 598
	2 847 387	2 601 589
Placement (note 6)	27 500	27 500
Immobilisations (note 7)	30 634 042	32 843 134
	33 508 929	**35 472 223**
Passif		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	2 609 777	2 883 758
Versements sur obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 8)	1 415 121	1 311 257
	4 024 898	4 195 015
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 8)	22 738 907	24 154 028
Participations gouvernementales reportées (note 9)	5 930 272	6 723 942
	32 694 077	35 072 985
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 10)	1 500 000	1 500 000
Déficit	(685 148)	(1 100 762)
	814 852	**399 238**
	33 508 929	**35 472 223**

Engagements (note 11)

Pour le conseil d'administration,

Jean-Yves Gagnon

Jean-B. Roy

Société des traversiers du Québec

Évolution de la situation financière de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990 (note 3)
	$	$
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	415 614	(2 696 114)
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations	2 271 780	2 283 137
Virement de participations gouvernementales reportées	(793 670)	(916 904)
(Gain) perte sur aliénations d'immobilisations	(1 608)	1 481
	1 892 116	(1 328 400)
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(310 426)	124 008
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités d'exploitation	1 581 690	(1 204 392)
Activités de financement		
Participation gouvernementale aux immobilisations	—	3 082
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(1 311 257)	(1 179 167)
Liquidités utilisées pour les activités de financement	(1 311 257)	(1 176 085)
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(66 042)	(133 818)
Produits d'aliénations d'immobilisations	4 962	—
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(61 080)	(133 818)
Augmentation (diminution) des liquidités	209 353	(2 514 295)
Liquidités au début	1 661 991	4 176 286
Liquidités à la fin	1 871 344	1 661 991

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

Société des traversiers du Québec
Notes complémentaires
31 mars 1991

1. Constitution et objet

La Société des traversiers du Québec est une compagnie à fonds social constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14) dont les actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances. La Société a pour objet notamment de fournir des services de transport par traversiers entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés dans le Québec.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Une valeur basée sur le coût d'origine ou sur la valeur foncière municipale ou déterminée à la suite d'une évaluation technique a été attribuée aux immobilisations acquises par donation. Les autres immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition. Les immobilisations sont amorties selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthode	Taux
Quais	Solde dégressif	5 %
Bâtiments	Solde dégressif	10 %
Navires	Solde dégressif	15 %
Ameublement et équipement	Solde dégressif	20 %
Matériel roulant	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Navires loués en vertu de contrats de location-acquisition	En fonction du remboursement du principal des obligations correspondantes	—

Participations gouvernementales reportées

La contrepartie de la valeur attribuée aux biens acquis par donation et les subventions pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées comme participations gouvernementales reportées et sont virées aux résultats selon les mêmes méthodes et taux d'amortissement que les immobilisations en cause.

Recouvrement des assureurs

Le recouvrement des assureurs résultant d'accidents imputables aux navires de la Société est comptabilisé lors de l'encaissement.

3. Redressement affecté aux exercices antérieurs

En avril 1991, la Société a obtenu la confirmation du remboursement d'une somme de 528 487 $ en taxes d'accise et de vente, perçues par le gouvernement du Canada sur le carburant utilisé pour l'exploitation des traverses Québec — Lévis, Île aux Coudres — Saint-Joseph-de-la-Rive, Sorel — Île-Saint-Ignace et Tadoussac — Baie-Sainte-Catherine pour la période du 1er janvier 1987 au 11 août 1988. Les intérêts courus depuis 1989 sur ces sommes ont été estimés à 141 431 $ au 31 mars 1991 dont 62 512 $ au 31 mars 1990.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1990 ont été redressés, ce qui a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

	1990
	$
Débiteurs et intérêts courus	590 999
Perte nette	(62 512)
Déficit	(590 999)

4. Autres revenus

	1991	1990
	$	$
Intérêts sur dépôts bancaires	208 329	425 166
Intérêts sur remboursement de taxes fédérales sur le carburant	78 919	62 512
Dividendes	22 000	27 500
Stationnement et divers	69 147	82 155
Machines distributrices et concession alimentaire	167 772	146 401
Règlement d'un litige avec un fournisseur sur achat de pièces de moteur	34 878	—
Recouvrements des assureurs pour réclamations d'accidents imputables aux navires	2 064	(2 149)
Location de navires	258 522	71 201
Gain (perte) sur aliénations d'immobilisations	1 608	(1 481)
	843 239	**811 305**

5. Participations gouvernementales

	1991	1990
	$	$
Subvention de fonctionnement reçue du gouvernement du Québec	24 740 400	18 875 000
Virement de participations gouvernementales reportées	793 670	916 904
	25 534 070	**19 791 904**

6. Placement

Ce placement représente 55 000 actions ordinaires classe « A », sans valeur nominale, des 767 500 actions émises par la Compagnie de gestion de Matane Inc.

7. Immobilisations

	1991				1990
	Immobilisations		Amortissement accumulé	Net	Net
	Acquises par donation	Autres			
	$	$	$	$	$
Terrains	63 794	18 145	—	81 939	82 939
Quais	3 795 452	74 622	2 276 073	1 594 001	1 677 896
Bâtiments	1 535 755	404 851	1 231 394	709 212	788 012
Navires	25 476 038	902 671	22 603 739	3 774 970	4 428 425
Ameublement et équipement	15 088	593 917	423 470	185 535	180 709
Matériel roulant	—	65 364	44 569	20 795	29 944
Améliorations locatives	215 930	637 793	333 867	519 856	569 548
	31 102 057	2 697 363	26 913 112	6 886 308	7 757 473
Navires*		31 011 585	7 263 851	23 747 734	25 085 661
	31 102 057	**33 708 948**	**34 176 963**	**30 634 042**	**32 843 134**

* Ces navires sont loués en vertu de contrats de location-acquisition.

Installations portuaires — Les gares et quais de Matane et Godbout appartenant au gouvernement du Québec sont mis gratuitement à la disposition de la Société.

8. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	1991	1990
	$	$
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, à des taux variant de 10,6 % à 10,8 %, échéant jusqu'en 2001	24 154 028	25 465 285
Versements échéant en deçà d'un an	1 415 121	1 311 257
	22 738 907	**24 154 028**

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant des contrats de location-acquisition, en prenant pour acquis que les loyers demeureront aux montants versés en 1991, s'établissent comme suit :

	$
1992	3 992 243
1993	3 992 243
1994	3 992 243
1995	3 992 243
1996	4 212 668
1997 à 2001	21 245 209
Total des paiements minimums exigibles	41 426 849
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	17 272 821
	24 154 028

9. Participations gouvernementales reportées

Participations gouvernementales à l'acquisition d'immobilisations :

	1991 $	1990 $
a. Gouvernement du Québec		
Solde au début	6 251 930	7 119 305
Participation de l'exercice	—	3 082
Virement aux résultats des montants suivants :		
Amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	(749 788)	(870 457)
Solde non amorti sur immobilisations aliénées au cours de l'exercice	(1 000)	—
Solde à la fin	5 501 142	6 251 930
b. Gouvernement du Canada		
Solde au début	472 012	518 459
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	(42 882)	(46 447)
Solde à la fin	429 130	472 012
	5 930 272	6 723 942
Ce solde se rapporte aux éléments suivants :		
Terrains	63 794	64 794
Quais	1 553 351	1 635 106
Bâtiments	555 710	617 455
Navires	3 616 102	4 254 237
Ameublement et équipement	957	1 196
Améliorations locatives	140 358	151 154
	5 930 272	6 723 942

10. Capital-actions

	1991 $	1990 $
Autorisé :		
100 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé :		
15 000 actions	**1 500 000**	**1 500 000**

11. Engagements

La Société est engagée par un bail à long terme échéant en 1996 pour la location d'un navire. Ce bail comporte une option d'achat en 1995 au prix de 849 660 $.

La Société est également engagée par un bail à long terme échéant en 2004 pour des locaux à la gare de Lévis. Ce bail comporte une première option de renouvellement de quinze ans et une option additionnelle de quatorze ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1991 concernant le navire s'élève à 599 314 $ et celle concernant les locaux de la gare à 37 477 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

1992	636 469 $
1993	636 469
1994	636 469
1995	636 469
1996	636 469
1997 et subséquemment	315 817
	3 498 162 $

12. Régimes de retraite

— Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)

La majorité des employés de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les contributions de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 384 054 $ (1990 : 345 680 $). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

— Autres régimes

Les autres employés participent à deux régimes de retraite inter-entreprises et la responsabilité de la Société se limite aux contributions pour services courants à titre d'employeur. Les contributions de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 250 298 $ (1990 : 209 988 $).

Composition typographique: Mono-Lino inc.

Achevé d'imprimer en août 1991
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide Inc. à Loretteville

Imprimé sur papier
contenant 50% de fibres recyclées
dont 5% désencrées

ISBN 2-551-14715-8

9 782551 147151 90000

Imprimé au Québec (Canada)

2,00 $

Société des traversiers du Québec